Nations Unies A/69/410

Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 15 de l'ordre du jour
Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Répondant à la résolution 67/230 de l'Assemblée générale, le présent rapport examine le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain. Il analyse les progrès réalisés dans le domaine du bien-être humain, notamment eu égard à la pauvreté, à l'emploi et à l'intégration sociale, et l'importance des inégalités dans le programme de développement mondial. Accordant une attention particulière aux délibérations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur les objectifs de développement durable, ce rapport note des travaux consacrés par le système des Nations Unies et par d'autres acteurs pour mieux prendre en compte des inégalités et de leur impact sur le bien-être et conclut par un ensemble de recommandations visant à promouvoir le nouvel ordre mondial humain dans un cadre de développement durable pour l'après-2015.

14-61854X (F)

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux termes de sa résolution 55/48, l'Assemblée générale a pris note de la Déclaration du Sommet du Sud, adoptée à la Havane le 14 avril 2000, relative à la nécessité d'un nouvel ordre mondial humain visant à renverser le creusement des écarts entre les riches et les pauvres, aussi bien d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays, par la promotion d'une croissance qui se fasse dans l'équité, et pour l'élimination de la pauvreté, la multiplication des emplois productifs et la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'intégration sociale. Cette résolution faisait écho aux conclusions du Sommet mondial pour le développement social de 1995, au Sommet du Millénaire et à d'autres conférences sur le développement de l'époque, qui témoignaient d'une sensibilisation croissante au fait que l'objectif et la dynamique du développement et de la coopération internationale devraient se réorienter pour que le progrès se fasse d'une manière équitable assurant la paix, la sécurité et la stabilité et donnant aux peuples les meilleures chances de réaliser pleinement leur potentiel de développement. Depuis lors, l'Assemblée générale a procédé à des examens périodiques du rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain, adoptant de nouveau des résolutions sur ce thème à ses cinquante-septième, soixante-deuxième et soixante-septième sessions.

2. Le document final du Sommet mondial pour le développement social, la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, accordait une attention particulière à la structure et à l'influence de la coopération internationale au développement. Le Sommet a marqué un engagement à ouvrir « une nouvelle ère de coopération internationale entre les gouvernements et les peuples sur la base d'un esprit de partenariat plaçant les besoins, les droits et les aspirations des peuples au centre de nos décisions et de nos actions communes ». Le concept de nouvel ordre mondial humain repose sur ce principe. Il s'agit d'apporter des améliorations équitables et inclusives au bien-être humain et d'appliquer une approche fondée sur la coopération et l'intégration à sa réalisation équitable et équilibrée.

3. En examinant le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain, le présent rapport analyse les progrès réalisés depuis les années 90 dans la poursuite de progrès plus équitables dans le bien-être, accordant notamment une attention particulière aux objectifs d'élimination de la pauvreté, de développement des emplois productifs, de promotion de l'égalité des sexes et d'intégration sociale, et de promotion d'une croissance équitable. Il évalue le degré de réalisation de ces objectifs à travers les progrès vers des engagements et des objectifs internationalement reconnus, notamment vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il présente également une brève évaluation du défi que représentent pour le progrès humain les inégalités aussi bien d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays. Il conclut par un ensemble de recommandations pour le renforcement de la promotion d'un nouvel ordre mondial humain aux niveaux national et international.

II. Succès et défis dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain

4. Le monde a réalisé des progrès sociaux et économiques sensibles au cours des années écoulées depuis le Sommet mondial sur le développement durable et le Sommet du Sud, notamment dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de l'égalité des sexes. À l'échelle mondiale, le monde a atteint l'objectif qu'il s'était fixé d'atteindre d'ici à 2015 d'une incidence de la pauvreté diminué de moitié par rapport à son niveau de 1990. En fait, on estime que l'indicateur de la pauvreté dans le monde a atteint cet objectif cinq ans avant la date fixée, avec un indice de pauvreté de 22 % en 2010[1]. De même, les femmes et les filles approchent progressivement de la parité en ce qui concerne l'accès à l'éducation à tous les niveaux, les possibilités d'emploi et le pouvoir de décision.

5. Cependant, les progrès dans ces deux domaines ont été très divers, et il reste d'importantes disparités. Dans le domaine de l'emploi, les progrès ont été ralentis freinés par la crise financière et économique mondiale de 2008 et la lenteur du redressement au sortir de cette crise. S'il est vrai que l'impact de la crise sur l'emploi a été ressenti plus directement les pays développés, l'incidence sur le marché mondial ne saurait être négligé. De même, les progrès vers la croissance équitable et l'intégration sociale ont été inégaux, et la réalité et la perception d'inégalités croissantes menacent la stabilité sociale et économique dans de nombreuses régions du monde.

A. Éliminer la pauvreté

6. Les actions entreprises récemment pour éliminer la pauvreté ont porté principalement sur le premier des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. À l'échelle mondiale, cet objectif a été atteint, et toutes les régions en développement ont progressé vers sa réalisation. Comme l'illustre la figure 1 ci-dessous, l'Asie de l'Est et du Sud-Est vient en tête, avec la Chine qui, à elle seule, a réduit son taux de pauvreté de 48 points de pourcentage, le faisant tomber de 60 % à 12 % entre 1990 et 2010 (voir fig. 1)[1]. Sur la base des groupements régionaux de la Banque mondiale, les projections prévoient la poursuite des progrès dans toutes les régions à l'exception du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, qui devraient afficher une légère remontée de son indice de pauvreté, de 2,41 % en 2010 à 2,6 % en 2015. On prévoit une accélération des progrès en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne[2].

---

[1] Nations Unies, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2014* (New York, 2014).

[2] Banque mondiale, Base de données PovcalNet. Accessible sur http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/ (consultée le 12 août 2014).

Figure I
Variation en pourcentage de l'indice de pauvreté par habitant 1990-2010

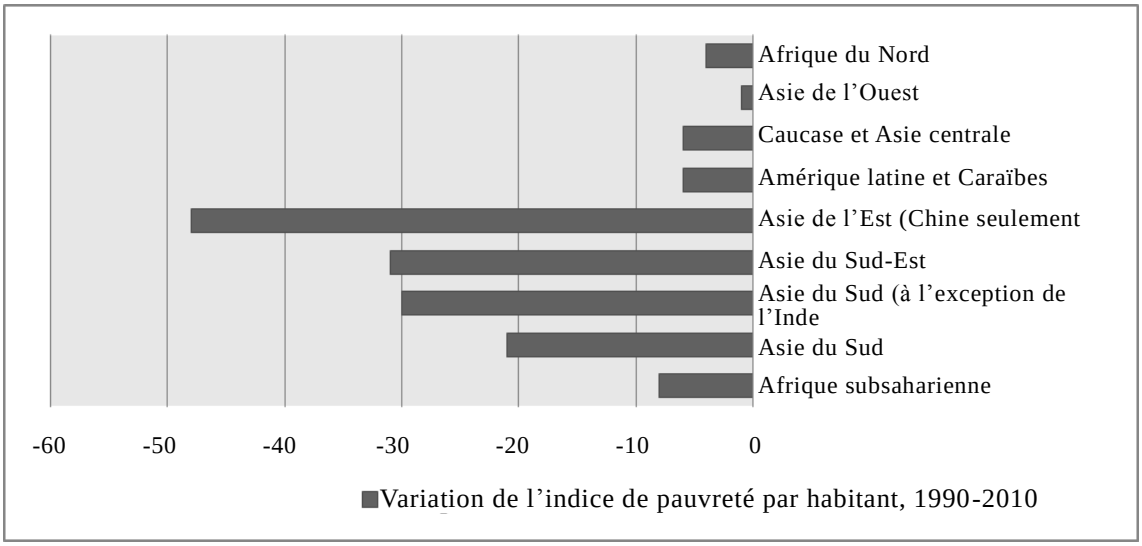

Source : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2014*.

7. Il s'est produit une concentration régionale notable des progrès dans la réduction du nombre de personnes vivant en situation de pauvreté. Quelque 1,2 milliard de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, dont la majorité se trouve dans les régions les plus peuplées, à savoir l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne. L'Asie de l'Est et le Pacifique ont compté pour environ 67 % de la variation, entre 1999 et 2010, du nombre de pauvres des régions en développement vivant avec moins de 1,25 dollar par jour. Cela laisse à l'Asie du Sud et à l'Afrique subsaharienne une part encore plus grande et disproportionnée du nombre de pauvres du monde en développement[3]. Alors que la proportion de pauvres des régions en développement vivant dans la région Asie et l'Est et Pacifique soit tombée de 38 % en 1999 à 20 % en 2010, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, cette proportion est passée respectivement de 22 % à 34 % et de 36 % à 42 %. Alimentée par des taux croissants de réduction en Inde, l'Asie du Sud est en passe de prendre la tête dans la réduction de l'indice synthétique de pauvreté au cours des cinq à dix prochaines années, avant d'amorcer un nouveau ralentissement, suivie à son tour par l'Afrique subsaharienne. Toutefois, l'accélération du taux de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne devrait être beaucoup plus modeste[4].

8. Les profils régionaux sont en grande partie fonction des progrès et des situations au niveau des pays. Environ 85 % de la population vivant en situation

[3] D'après les données de la base de données PovcalNet de la Banque mondial, op. cit., en 2910, l'Afrique subsaharienne comptait 14 % de la population des régions en développement, contre 28 % pour l'Asie du Sud.

[4] Laurence Chandy; Natasha Ledlie; Veronika Penciakova, « The Final Countdown: Prospects for ending extreme poverty by 2030 », (« Le dernier compte à rebours : perspectives de disparition de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 ») in *Global Views*. Document de politique générale 2013-04 (Washington, Brookings Institution, 2013).

d'extrême pauvreté sont concentrés dans à peine 20 pays[5]. En 2010, cinq pays regroupaient 65 % de la population mondiale vivant sur moins de 1,25 dollar par jour. L'Inde à elle seule comptait pour un tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, suivie de la Chine, avec 13 %, du Nigéria, avec 9 %, du Bangladesh et de la République démocratique du Congo, avec 5 % chacun. Dans les régions et pays aux plus fortes réductions de la pauvreté, le facteurs qui a le plus contribué à ces réductions a été une croissance positive de la production. Sur ces cinq pays, les trois principaux, l'Inde, la Chine et le Nigéria ont accusé une croissance économique si importante qu'en 2010, ils se sont hissés au rang de pays à revenu intermédiaire. Cela veut dire que l'immense majorité des pauvres du monde ne vivent plus dans les pays les plus pauvres de la planète.

9. Cela dit, cette réalité ne doit pas nous détourner de la cruelle situation des pays à faible revenu qui affichent les indices de pauvreté les plus élevés. Pour beaucoup de ces pays, principalement ceux d'Afrique subsaharienne, le conflit, la fragilité et l'instabilité bloquent les perspectives de progrès. Environ un tiers des pauvres du monde vivent dans des pays aux prises à la fois aux difficultés liés à des situations de conflit ou d'après-conflit ou d'instabilité politique, sociale et/ou économique, et cette part devrait augmenter au cours des vingt à trente prochaines années.

10. Alors que l'indice de pauvreté a diminué de plus de moitié depuis 1981 dans les pays à revenu intermédiaire et élevé[6], il a baissé de moins d'un tiers dans les pays à faible revenu. De même, alors que le revenu additionnel total nécessaire pour éliminer la pauvreté a diminué de plus de moitié depuis 1981, il a augmenté de 33 % dans les pays à faible revenu en raison du nombre croissant de pauvres et de la stagnation du revenu moyen parmi la population vivant dans la pauvreté. De plus, en 2010, 44 % de la population des pays les moins avancés vivaient en situation d'extrême pauvreté, soit plus du double du pourcentage moyen de 21 % enregistré dans les pays en développement.[7]

11. Les profils changeants en même temps que la persistance des contextes économiques et géographiques de la pauvreté mondiale prouvent plus clairement que l'élimination de la pauvreté est tout autant un problème de distribution et d'exclusion qu'un problème de pénurie. Par exemple, en Inde et au Nigéria, deux pays à revenu intermédiaire aux économies florissantes, en 2010, les indices de pauvreté étaient respectivement de 60 % et 68 %[2]. En outre, alors que la distance par rapport au seuil de l'extrême pauvreté a diminué de 25 % depuis 30 ans, la majeure partie de ce changement est apparue en Chine et en Inde, laissant les

---

[5] United States Agency for International Development (USAID). *Getting to Zero: A discussion paper on ending extreme poverty* (*Tomber à zéro : document d'analyse sur la fin de l'extrême pauvreté*), 21 novembre 2013. Accessible sur http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1870/ USAID-Extreme-Poverty-Discussion-Paper.pdf: Washington.

[6] La Banque mondiale a recensé 86 pays qu'elle a classés comme pays à revenu intermédiaire. Ces pays regroupent un peu moins de la moitié de la population mondiale et un tiers des personnes vivant avec moins de deux dollars par jour. Les économies à revenu élevé sont définies comme celles où le revenu par habitant était supérieur à 12 746 dollars en 2013. Les niveaux de revenu sont calculés selon la méthode de l'Atlas, sur la base d'un taux de change moyen sur trois ans ajusté du taux d'inflation.

[7] Pedro Olinto; Kathleen Beegle, Carlos Sobrado, and Hiroki Uematsu. « The State of the Poor: Where Are The Poor, Where Is Extreme Poverty Harder to End, and What Is the Current Profile of the World's Poor? » (L'état des pauvres : où sont les pauvres, où l'extrême pauvreté est-elle la plus difficile à vaincre, et quel est actuellement la situation des pauvres du monde?) *Economic Premise*, n° 125 (Washington, Banque mondiale, octobre 2013).

revenus moyens des pauvres relativement inchangés dans d'autres régions du monde en développement[7]. Ce paradoxe du progrès et de la stagnation s'est accompagné d'une reconnaissance croissante que tout effort visant à combattre la pauvreté doit aller au-delà du traitement et du suivi de ses manifestations et chercher à en identifier et à en éliminer les causes. Pour ce faire, il faut fonder les stratégies d'élimination de la pauvreté sur la compréhension plus large de la pauvreté évoquée au Sommet mondial pour le développement social, qui traitait la pauvreté comme un concept multidimensionnel où se recoupaient les manifestations de l'injustice et des privations sociales, économiques et civiques.

12. Au sein du système des Nations Unies, on note une tendance croissante à promouvoir une conception multidimensionnelle de la pauvreté et des stratégies à plusieurs facettes pour son élimination. Ainsi, au cours des cinq dernières années, le *Rapport des Nations Unies sur la situation mondiale dans le monde* et le *Rapport sur le développement humain* ont tous deux préconisé une approche de l'élimination de la pauvreté fondée sur une perspective multidimensionnelle qui visait à renforcer les possibilités pour les individus de développer leurs capacités par un accès et une utilisation efficace des services sociaux de base tels que l'éducation et la santé, ainsi que les possibilités d'un travail décent et de la sécurité de revenus, de manière à réduire la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Cette approche du renforcement des capacités et de la démarginalisation a été régulièrement entérinée dans les processus intergouvernementaux.

B. Développer l'emploi productif

13. Les bons emplois de qualité offrent un moyen important de faire progresser le bien-être humain de façon équitable et équilibrée. Au sein du système des Nations Unies, la mise en œuvre de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), avec pour objectif « le plein emploi et un travail décent pour tous », a favorisé la compréhension de cette réalité et suscité des actions positives pour améliorer les perspectives d'emploi et la dynamique de la main d'œuvre à travers le monde.

14. L'expérience a montré que la croissance économique produisait peu de résultats centrés sur la population sans de réelles possibilités d'emploi et de travail décent pour tous. Au cours des dix dernières années, les pays en développement qui ont affiché les plus grosses réductions de la pauvreté parmi les travailleurs et du nombre d'emplois vulnérables au début des années 2000 ont vu leur revenu annuel par habitant progresser davantage que les pays en développement où la qualité des emplois avait fait moins de progrès. Parallèlement, la création d'emplois adéquatement rémunérés s'est révélée indispensable à un recul durable de la pauvreté[8].

15. Au cours des 20 dernières années, l'emploi dans les pays en développement a progressé près de deux fois plus vite que dans les pays développés, soit à un rythme similaire à celui de la croissance de la population en âge de travailler. Cependant, beaucoup de ces nouveaux emplois se situent dans le secteur non structuré et restent vulnérables, en raison de la pauvreté et du manque de protection sociale qui force

[8] Organisation internationale du Travail. *World of Work 2014: Developing with jobs* (Rapport sur le travail dans le monde 2014 : un développement riche en emplois) (Genève, OIT, 2014).

les populations des pays en développement à prendre n'importe quel travail rémunéré qu'elles peuvent trouver. De ce fait, le travail non structuré et vulnérable, en baisse il est vrai, reste l'une des caractéristiques importantes de la dynamique de l'emploi dans les pays en développement.

16. Sous l'effet de la crise financière et économique mondiale, la réduction du nombre de travailleurs pauvres s'est ralentie en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et dans la Communauté d'État indépendants, et ce nombre a augmenté en Afrique subsaharienne. De même, le nombre de personnes ayant un emploi vulnérable a progressé à des niveaux bien supérieurs à ceux d'avant la crise, et l'emploi informel est resté omniprésent[9].

17. L'ampleur de l'emploi vulnérable et informel a contribué à ralentir les progrès de la productivité de la main d'œuvre, de sorte qu'il a été difficile de combler l'écart de productivité entre pays développés et en développement. Par exemple, malgré des gains de productivité relativement impressionnants en Asie de l'Est, aux rythmes actuels, il faudrait environ 19 ans à l'Asie de l'Est pour atteindre le niveau de productivité actuel de la main d'œuvre des pays développés. L'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est n'atteindront respectivement de tels rythmes qu'autour de 2055 et 2071[8]. Une amélioration équilibrée du bien-être humain contribuerait pour beaucoup à contrer ces tendances, notamment avec des investissements dans l'éducation et le développement des compétences.

18. Malgré ces obstacles tenaces à l'expansion de leurs emplois productifs, les pays en développement affichent certaines améliorations, notamment une proportion croissante de leurs travailleurs de classe moyenne. Aujourd'hui, 45 % des travailleurs des pays en développement sont classés comme appartenant à la classe moyenne ou au-dessus (vivant avec plus de 4 dollars par jour par membre de leur famille), contre moins de 20 % il y a 20 ans[8].

C. Promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration sociale

19. L'égalité des sexes et une plus large intégration sociale sont toujours inhérentes à la promotion d'un nouvel ordre mondial humain. Le document final de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, continue de guider de nombreux efforts visant l'égalité des sexes dans les stratégies nationales et internationales. Alors que le Programme d'action de Beijing définissait 12 domaines de préoccupation, les aspects les plus visibles de la promotion internationale et du suivi de l'égalité des sexes sont les objectifs et les critères sexospécifiques des objectifs du Millénaire pour le développement et l'indice de développement humain corrigé de l'inégalité entre les sexes. Dans son *Rapport sur le développement humain 2014*, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également introduit l'Indice de développement humain corrigé de l'inégalité entre les sexes, qui mesure le ratio femmes-hommes d'un ensemble combiné d'indicateurs. Ensemble, ces indicateurs ont attiré l'attention mondiale sur trois éléments clefs du bien-être social des femmes et des filles, à savoir l'éducation, la santé et l'emploi ou le revenu, en même

[9] Organisation internationale du Travail (OIT). *Global Employment Trends 2014: Risks of a Jobless Recovery?* (Tendances mondiales de l'emploi : vers une reprise sans création d'emplois?) (Genève, OIT, 2014).

temps qu'ils ont permis d'encourager et de mesurer la participation civique des femmes.

20. Malgré les progrès globaux réalisés tant par les hommes que par les femmes sur la plupart des aspects du développement, de larges écarts persistent entre les sexes. Par exemple, en 2012, le ratio emploi-population pour les femmes et les hommes était respectivement de 49 % et 62 % dans les pays développés et de 46,6 % et 74,7 % dans les pays en développement. En fait, dans les pays en développement, l'écart entre les sexes a accusé un léger accroissement au lendemain de la crise financière et économique mondiale de 2008[9]. De même, malgré des progrès très sensibles dans certaines régions, les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de décision. En progrès par rapport au taux de 14 % de 2000, les femmes occupaient 21 % des sièges dans la chambre unique ou la chambre basse des parlements en 2013[10].

21. Les efforts consacrés à améliorer l'égalité entre les sexes ont été les plus productifs dans le domaine de l'éducation. À l'échelle mondiale, la parité entre les sexes a le plus progressé au niveau de l'éducation primaire. Toutes les régions ont enregistré des progrès, quoique à des rythmes différents. En Asie de l'Ouest, en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, la parité n'est pas encore atteinte, mais ces trois régions s'en rapprochent avec des taux respectifs de 0,93, 0,93 et 0,94 pour la scolarisation primaire. Des progrès sensibles ont été également réalisés en ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement secondaire. Seules l'Asie de l'Ouest, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud n'ont pas encore atteint la parité, et l'écart est le plus grand en Afrique subsaharienne, où l'écart entre les sexes est de 0,83 dans l'enseignement secondaire[10].

22. Néanmoins, comme le montre la persistance d'écarts entre les sexes sur d'autres indices critiques du bien-être humain, il est souvent difficile de traduire les gains réalisés par les filles dans le domaine de l'éducation et gains sociaux, économiques et politiques. L'inégalité entre les sexes ajoute souvent aux désavantages dont souffrent les femmes et les filles. Par exemple, cette inégalité et la pauvreté se conjuguent souvent pour imposer aux femmes et aux filles pauvres une différence de niveau de développement encore plus grande. Dans le domaine de l'éducation, alors que la pauvreté se ressent davantage sur le niveau d'instruction que la condition féminine, les femmes pauvres âgées de 15 à 30 ans ont en moyenne une année de scolarisation de moins que leurs homologues masculins[7]. Cette différence trahit la persistance d'une exclusion sociale et culturelle et de la discrimination fondées sur le sexe.

23. Indépendamment de celle de l'égalité des sexes, la promotion effective et l'évaluation détaillée de l'intégration et de l'inclusion sociale continuent d'échapper au programme de développement dans le monde. Au Sommet mondial pour le développement social de 1995, les États membres avaient souligné l'importance, pour un développement centré sur les populations, du renforcement de l'intégration sociale et de la société civile. Les États membres ont décidé de favoriser des sociétés stables, sûres et justes fondées sur la promotion et la protection de tous les droits humains ainsi que sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous, y compris des groupes et des personnes défavorisés et vulnérables

[10] Objectifs du Millénaire pour le développement, Tableau par sexe (Nations Unies, 2014).

(voir A/CONF.166/9, chap. I, annexe I.4). Bien que ce sentiment ait été repris dans une certaine mesure dans la Déclaration du Millénaire, il n'a pas débouché sur des objectifs concrets ou autres mécanismes de responsabilisation à l'échelle internationale. La focalisation proposée sur un développement inclusif, qui alimente les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, pourrait contribuer à assurer leur inclusion dans la planification du développement.

24. La polarisation sociale, l'ampleur et l'aggravation des disparités et des inégalités de revenu et de richesse à l'intérieur des nations et d'une nation à une autre, la persistance de la marginalisation de certains groupes sociaux ou de certains groupes de population, voire de certains groupes de pays, et le développement de la criminalité organisée sont autant de manifestations de l'éthique sociale et sont symptomatiques des fractures sociales. La discrimination positive ou le traitement préférentiel direct ciblé sont un moyen immédiat mais contesté de pallier l'exclusion historique et la vulnérabilité systémique de certains groupes sociaux et de population. Toutefois, ces méthode ne s'attaquent pas aux moteurs sociaux, culturels et politiques sous-jacents de cette exclusion. Ces actions doivent donc être des instruments intermédiaires d'un plus vaste arsenal de politiques antidiscriminatoires et de réforme sociale, de politiques en faveur des pauvres et de campagnes publiques de sensibilisation destinées à modifier les attitudes et les normes actuelles.

D. Promouvoir une croissance équitable

25. Au cours des 10 à 15 dernières années, les pays en développement ont enregistré des taux de croissance relativement élevés, supérieurs à ceux de l'ensemble des pays développés. Ainsi, entre 2005 et 2012, la croissance du PIB des pays en développement a été en moyenne cinq fois supérieure à la croissance annuelle des pays développés[11]. Toutefois, les progrès ont été concentrés sur quelques pays et régions, et la convergence entre pays développés et en développement a été lente à venir. En fait, si l'on compare le revenu moyen par habitant des 15 pays les plus riches et des 15 pays les plus pauvres du monde, l'écart est aujourd'hui plus large qu'il ne l'était il y a 30 ans, malgré une certaine convergence dans les années qui ont suivi la crise financière de 2008 (voir TD/B/61/7). En valeur absolue, la différence de revenu moyen entre pays riches et pauvres est passée de 18 525 dollars en 1980 à 32 000 dollars en 2010[12].

26. En outre, l'économie mondiale étant tirée par les finances et dominée par la recherche du profit, la récente période de croissance mondiale a perpétué certains inégalités et en a accentué d'autres. Par exemple, la part des éléments les plus pauvres dans le revenu additionnel dégagé par la récente croissance accélérée est inférieure à leur part moyenne de revenu et a en fait diminué ces dernières années. En moyenne, pour chaque tranche de 100 dollars de revenu additionnel, les 20 % les plus pauvres de la population mondiale ne reçoivent que 70 cents[12]. Dans la plupart des pays, la couche aux revenus le plus élevés a été la plus grosse, sinon la seule à bénéficier de la croissance accélérée.

---

[11] *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.14.II.C.2), actualisée en juillet 2014.

[12] *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2013 : pourquoi l'inégalité compte* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 13.IV.2).

27. Bien que se remettant encore des effets de la crise financière et économique mondiale, la croissance économique devrait s'accélérer en 2014 et 2015 et atteindre respectivement 2,8 % et 3,2 %. Les pays en développement devraient rester les principaux bénéficiaires de la croissance économique mondiale, avec des taux de croissance de 4,7 % à 5,1 %[11]. Bien que cette croissance à elle seule ait été insuffisante pour s'accompagner de progrès dans le domaine du bien-être humain, elle reste un élément vital de toute stratégie de développement efficace centrée sur la population. Pour permettre une croissance équitable et durable, il importe que les stratégies de croissance soient fondées sur la reconnaissance des dimensions sociales et environnementales du développement.

E. L'inégalité, menace pour un progrès équitable du bien-être humain

28. Malgré des progrès dans l'ensemble stupéfiants, les perspectives restent en grande partie tributaires du pays. Dans la vaste majorité des pays, les perspectives de progrès humain souffrent encore d'une combinaison de facteurs géographiques, de la dynamique des groupes sociaux et des niveaux de revenu. Pour promouvoir et instaurer un nouvel ordre humain mondial, il faut donc des efforts nationaux et internationaux pour concilier les échelles de bien-être humain tant à l'intérieur qu'au travers des frontières.

29. L'élimination de la pauvreté, qu'elle soit conçue comme une question de revenu ou comme un phénomène multidimensionnel, est un objectif difficile à atteindre dans un contexte de fortes inégalités. De même, l'égalité, l'accès à un travail décent et l'égalité entre les sexes et l'intégration sociale sont interdépendants, chacun façonnant les autres à travers des processus systémiques et non-intentionnels d'exclusion et de discrimination. Ces faits sont bien établis dans les écrits sur le développement social et économique[13].

30. Le revenu moyen des 5 % les plus riches du monde est estimé à près de 200 fois celui des 10 % les plus pauvres. L'inégalité de revenu à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre varie très sensiblement; toutefois, au cours des deux à trois dernières décennies, la forte inégalité est restée la tendance générale des phénomènes économiques mondiaux (voir TD/B/61/7). Alors que l'inégalité à l'échelle mondiale s'est stabilisée au cours des dix dernières années, l'inégalité au sein des pays s'est accentuée dans la plupart des pays[12]. Cela dit, l'inégalité entre pays représente toujours la plus forte proportion de l'inégalité mondiale. De même, la richesse mondiale reste fortement concentrée, les 1 % les plus riches détenant 40 % de la richesse[14]. On constate une tendance similaire dans nombre de pays, où les 10 % les plus riches de la population détiennent de 70 % à 90 % de la richesse nationale[15].

---

[13] Pour un examen des écrits et analyses sur les stratégies pertinentes de réduction des inégalités, voir *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2013 : pourquoi l'inégalité compte* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 13.IV.2) et E/2014/50.

[14] PNUD, *L'Humanité divisée : combattre les inégalités dans les pays en développement* (New York, 2013).

[15] Thomas Piketty, *Capital in the Twenty-First Century* (*Le capital au vingt et unième siècle*) (Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2014).

31. Les inégalités de revenu et de richesse influent sur l'éducation, la santé, la participation civique et d'autres facteurs et mesures du bien-être humain pour maintenir certains individus et communautés dans des cycles de privations et de désavantage. Par exemple, les données d'une enquête auprès des ménages sur l'arrêt de croissance chez les enfants affichent de fortes disparités entre familles pauvres et riches. Dans certains pays, cet arrêt de croissance chez les enfants du quintile le plus pauvre peut atteindre neuf fois celui des enfants du quintile le plus riche[12]. Ces enfants à leur tour risquent fort de faire moins d'études scolaires et de gagner moins d'argent à l'âge adulte. De même, dans les pays à faible revenu, 14 % seulement des enfants du quintile le plus pauvre terminent les études secondaires du premier cycle, contre 61 % de ceux du quintile le plus riche, ce qui rend les premiers plus vulnérables que les seconds et les expose davantage à rester pauvres à l'âge adulte[16].

32. Il y a déjà eu des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. De 1990 à 2012, 50 % des pays en développement ont affiché une baisse de l'inégalité de revenu[12]. Dans bien des cas, cela s'est produit grâce à une croissance économique modérée et à de solides investissements publics dans le secteur social, témoignant du rôle central de la politique sociale en tant que facteur de progrès humain. La recherche a montré qu'une hausse de 1 % des dépenses publiques consacrés aux transferts sociaux se traduisait par une baisse de 0,3 % de l'inégalité dans les pays de l'OCDE[17]. De même, les données d'un échantillon de 36 pays ont montré que les transferts sociaux comptaient pour 85 % des baisses observées de l'inégalité[18].

33. Alors que les pays en développement se situent en tête pour les baisses d'inégalités de revenus – grâce à la formulation de stratégies efficaces et durables – les perspectives d'avènement d'un nouvel ordre mondial humain s'annoncent prometteuses.

III. Renforcer la promotion d'un nouvel ordre mondial humain

34. Avec l'intérêt croissant porté à l'inégalité au sein de la communauté internationale, la promotion d'un nouvel ordre mondial humain, où ne serait laissé pour compte, connaît une nouvelle ferveur. Stimulée par les différences au niveau de l'exécution et par les résultats inégaux produits par les promesses actuelles d'un développement juste et équitable, la réduction et la prévention d'une forte inégalité a de bonnes chances de figurer au programme de développement pour l'après-2015. Ce programme a l'appui des institutions du système des Nations Unies et figure dans l'avant-projet des objectifs de développement durable soumis à l'Assemblée générale par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

---

[16] Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2013-2014* (Paris, 2014).

[17] Philipp Doerrenberg et Andreas Peichl, « The impact of redistributive policies on inequality in OECD countries » (L'impact des politiques de redistribution sur l'inégalité dans les pays de l'OCDE), IZA Document d'analyse, n° 6505 [Bonn, avril 2012, Institut international d'études sociales (IZA)].

[18] Chen Wang et Koen Caminada, « Disentangling income inequality and the redistributive effect of social transfers and taxes in 36 LIS countries » (Résoudre l'inégalité de revenu, et l'effet de distribution des transferts sociaux et de la fiscalité dans 36 pays de l'étude de Luxembourg sur les revenus), Série de documents de travail de la série Étude de Luxembourg sur les revenus, n° 567 (Luxembourg, Luxembourg Income Study (LIS), juillet 2011).

(A/68/970). Cette attention concrète et systémique portée à l'inégalité dans le monde par le programme international de développement nous ramène totalement à la vision du développement adoptée à Copenhague en 1995 et réitérée dans la Déclaration du Millénaire – une vision du développement centrée sur la population et sur des politiques sociales qui placent le progrès au centre d'un développement équitable, inclusif et durable pour tous.

35. Parallèlement, d'autres importants partenaires mondiaux du développement se sont engagés à assurer un progrès humain plus équitable. Ainsi, la Banque mondiale s'est fixé le double objectif de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030 et de promouvoir une prospérité partagée en favorisant la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de la population de chaque pays.

36. Si le développement demeure la responsabilité première de chaque nation, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de la communauté internationale continuent d'avoir un rôle à jouer, notamment pour faciliter et favoriser l'adoption de normes et de stratégies de développement efficaces.

A. Renforcer la focalisation sur l'élimination de la pauvreté par-delà le revenu

37. L'élimination de la pauvreté reste l'objectif central de tous efforts de développement durable. Cela dit, relever l'humanité au-dessus du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour n'aide que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et fait peu pour hisser la population à « un niveau de vie et à des conditions de santé et de bien-être adéquats » conformément à ce que préconise la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'évaluation de la pauvreté sur la base du revenu étant propre à faciliter les mesures et les comparaisons, il est probable qu'elle restera l'un des traits du programme de développement pour l'après-2015. À titre de complément, le caractère multidimensionnel de la pauvreté devrait être dûment pris en considération lors de l'élaboration de stratégies et de politiques en vue de son élimination. Pour être efficaces, les politiques de réduction durable de la pauvreté devront tenir compte des liens entre un seuil de pauvreté donné et l'accès aux services essentiels à la santé et à une vie productive, tels que l'eau potable et l'assainissement, un logement décent, ainsi que des possibilités de développement du capital humain, notamment par l'éducation, la santé et le renforcement des compétences. Les délibérations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 ont permis d'établir une base essentielle pour transformer cette optique multidimensionnelle en objectifs réalisables.

38. Par ailleurs, le développement durable étant le cadre indispensable dans lequel définir les efforts de développement à venir, la protection de l'environnement devra nécessairement retenir davantage l'attention. La relation entre le bien-être humain et la protection de l'environnement est complexe. Les personnes qui souffrent le plus de la pauvreté sont souvent amenées à faire une utilisation non viable des ressources naturelles pour leurs besoins en alimentation, en combustible et en autres besoins essentiels. Les efforts visant à éliminer la pauvreté qui s'attaquent à ces besoins devront donc tendre à réduire l'empreinte écologique de l'humanité. Du fait de leur implantation géographique et de leurs conditions de vie, de leur vulnérabilité à la maladie et à d'autres facteurs, les personnes vivant en situation d'extrême pauvreté ressentent souvent de façon disproportionnée les effets de la dégradation de

l'environnement (voir E/2014/50). Par conséquent, les efforts en vue de protéger l'environnement naturel et d'atténuer les effets de la dégradation de l'environnement ne peuvent que favoriser l'élimination de la pauvreté.

B. Promouvoir une protection sociale universelle

39. L'établissement de planchers de provisions et de protection sociale de base pour tous fait partie intégrante des efforts en vue de hisser et de maintenir les populations hors de la pauvreté et des privations en réduisant la vulnérabilité aux niveaux individuel et communautaire et en renforçant la résilience humaine. L'adoption en 2009 de l'initiative de création d'un plancher de protection sociale par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination du Système des Nations Unies a stimulé la sensibilité à l'importance du renforcement de la protection sociale. Les différences d'impact des crises économiques et sociales récentes ont montré que de telles mesures sont autant d'investissements avisés aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. L'expérience de l'Amérique latine offre un modèle exemplaire de l'efficacité de la protection sociale et des transferts sociaux pour le progrès humain. Depuis 2000, l'Amérique latine a été le théâtre de l'application plus prononcée d'une approche des dépenses sociales fondée sur les droits, y compris sur la protection sociale. Au nombre des initiatives figuraient une indemnité générale pour enfants à charge, une pension pour toutes les personnes âgées ainsi que des prestations pour invalidité, maladie et maternité. Ces initiatives ont accompagné certains instruments essentiels de politique sociale destinés à favoriser l'atténuation de la pauvreté et la redistribution, y compris les transferts monétaires assortis de conditions. Ensemble, ces initiatives ont permis à la fois d'atténuer la pauvreté, de protéger les éléments les plus socialement et économiquement défavorisés de la société et de réduire les inégalités économiques et sociales.

40. Outre l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, la protection sociale et les transferts sociaux contribuent sensiblement aux efforts de développement tout en restant financièrement abordables. Par exemple, en 2008-2009, au Brésil, le programme Bolsa Familia a coûté 0,3 % du PIB et a contribué pour 20 % à 25 % de la réduction des inégalités. De même, en République-Unie de Tanzanie, l'Organisation internationale du travail estime que les pensions de vieillesse et les indemnités pour enfant à charge favoriseront une baisse de 35 % de la pauvreté.

41. Malgré les avantages avérés, plus de 50 % de la population mondiale souffrent encore de l'absence d'une forme quelconque de sécurité sociale[19]. Le manque de moyens limite les dépenses publiques sociales de nombreux pays en développement. Dans certains cas, lorsque telle est la réalité, l'aide publique au développement (APD) finance une large portion des dépenses publiques sociales. Du côté positif, cette réalité donne à penser que les donateurs internationaux se détournent de l'aide d'urgence ponctuelle au profit d'une aide destinée à renforcer la résilience par le biais de la protection sociale. Toutefois, ce type de financement ne peut se maintenir longtemps.

[19] Organisation internationale du Travail. *Rapport mondial sur la sécurité sociale 2010/11* (Genève, 2010).

C. Améliorer le financement du développement

42. Avec l'adoption du Consensus de Monterrey en 2002, à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement, l'aide publique du développement a pris une plus large place dans le processus de développement. En 2013, cette aide a atteint un niveau sans précédent, à 134,8 milliards de dollars, après les fléchissements de 2011 et 2012[20]. Cependant, la plupart des donateurs qui se sont engagés à contribuer au développement à hauteur de 0,7 % de leur produit national brut, comme convenu à Monterrey, n'ont toujours pas atteint ce niveau.

43. Néanmoins, l'APD reste une source essentielle de coopération financière et technique pour nombre de pays en développement. Par exemple, parmi les pays dont les dépenses publiques annuelles sont de 500 dollars sur la base des taux de parité du pouvoir d'achat (PPA) par personne, l'APD représente environ un tiers des recettes publiques[21]. Les autres flux financiers internationaux, en particulier les flux de capitaux privés, se sont considérablement gonflés au cours des dix dernières années.

44. La concertation internationale sur le financement du développement a évolué considérablement par-delà une aide publique au développement (APD) Nord-Sud. L'attention se porte davantage sur la mobilisation des ressources intérieures ainsi que sur une approche plus intégrée du commerce et de l'aide. Au sein du système des Nations Unies, les préparatifs sont en cours pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Cette conférence examinera les engagements pris dans le cadre des accords internationaux en vigueur sur le financement du développement, tels que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, afin de revigorer et de renforcer le processus de suivi de ce financement, compte tenu de l'évolution du contexte et du programme de développement pour l'après-2015. L'amélioration de l'efficacité des finances publiques et privées et l'attention accrue portée à la coopération Sud-Sud, aux transferts de fonds des migrants et aux partenariats entre multiples parties prenantes et intersectoriels sont certaines des questions clefs qui se dégagent du dialogue en cours sur le financement du développement. Par ailleurs, le rapport du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable a tenu compte des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et de la volonté des États membres de veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 renforce l'engagement de la communauté internationale vis-à-vis d'un développement durable fondé sur une approche cohérente intégrant ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

---

[20] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Rebond de l'aide aux pays en développement en 2013, qui atteint un niveaux sans précédent », 8 avril 2014.

[21] Initiatives de développement, *Investments to End Poverty* (*Investissements pour mettre fin à la pauvreté*) (Bristol, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Development Initiatives, 2013).

D. Promouvoir la coopération et la collaboration nationales et internationales

45. Pour que personne ne soit laissé pour compte, il faut coopérer afin d'accroître le rythme des progrès humains là où ils sont le plus gravement en difficulté. Cela vaut à la fois pour le contextes national et international. L'intégration et la cohésion sociale doivent figurer en bonne place dans les stratégies de développement nationales et internationales.

46. À l'échelon national, parallèlement à des politiques sociales plus fermes, fondées sur des données et appliquées à tous, une société civile solide peut contribuer de façon cruciale à promouvoir l'intégration sociale. Les organisations de la société civile peuvent mobiliser les individus et les communautés autour d'objectifs et de besoins communs et préparer le terrain pour la recherche de solutions aux problèmes, dans un premier temps à leur niveau, puis, s'il y a lieu, auprès des décideurs. De plus, en tant qu'organes indépendants de l'État, les organisations de la société civile peuvent tenir les décideurs pour responsables de leurs engagements. Selon le *Rapport sur le développement humain 2014*, les expériences du Brésil et de Bangladesh montrent que la contribution, l'appui et la mobilisation des organisations de la société civile renforcent le rayonnement et l'impact de politiques ciblées. Ces exemples démontrent également l'efficacité d'une action collective des citoyens en deux critiques entre la mise en œuvre de politiques et la prestation de services. Sur cette base, il convient d'examiner l'amplification de l'impact de la société civile sur le développement en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les initiatives de la société civile au niveau microéconomique afin d'en accroître l'impact au niveau macroéconomique.

47. Au niveau international, il convient d'accorder plus d'attention à la collaboration et à la coopération avec les pays et les régions souffrant le plus de pauvreté et de faire en sorte que le système international dote ces pays d'un environnement qui leur permette fixer des priorités en ce qui concerne les besoins de leurs citoyens. Comme au niveau national, les asymétries des décisions au niveau international et dans les relations économiques internationales peuvent contribuer à tenir des pays, voire des régions, à l'écart des bienfaits du développement. Il faut remédier à ces asymétries. Bien que ce soient aux gouvernements au premier chef qu'il appartient de combattre ces inégalités et ces privations, certaines règles mondiales, ou l'absence de telles règles, peuvent renforcer les inégalités ou limiter l'action menées par les gouvernements pour les réduire au niveau national.

48. Certains marchés émergents se font davantage entendre aujourd'hui au niveau de la politique internationale, mais les voix des pays les moins avancés et de nombreux autres pays en développement restent inaudibles. Pour faire en sorte que la politique internationale réponde aux besoins de tous les gouvernements et de leurs administrés, il convient de mettre en place un système international de responsabilisation et de transparence.

49. Dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain, la réponse aux besoins spéciaux de l'Afrique est inhérente au succès de toute transformation mondiale. Au Sommet mondial de 1995 sur le développement social, les États membres ont prêté une attention particulière au développement du continent africain et à la nécessité d'une coopération internationale plus étroite à cet égard. L'Afrique reste l'une des principales parties prenantes de l'effort mondial de développement, et le dialogue, à

l'intérieur et à propos du continent, appelle à plus de collaboration avec les peuples africains pour la réalisation de progrès sociaux et économiques équitables et soutenus.

E. Favoriser une collecte approfondie de données et leur accès pour tous

50. L'accès à des données plus détaillées et plus complètes est indispensable à tout effort en vue de promouvoir un nouvel ordre mondial humain et d'apporter des améliorations au bien-être humain qui soient socialement et économiquement justes, surtout si l'on veut mettre en œuvre des stratégies intégrées plus nuancées. Pour suivre comme il convient le processus de réalisation des OMD, de nombreux pays ont approfondi leur capacité de collecte de données. Par exemple, au cours des années 1990 à 1994, à peine la moitié des pays en développement avaient au moins un point de mesure pour déterminer la présence d'une personne qualifiée lors des accouchements, contre 90 % au cours des années 2005-2009. Les efforts nationaux réalisés pour améliorer l'accès aux données ont été appuyés par les efforts consacrés par la communauté internationale à dispenser des conseils judicieux sur les priorités, les méthodologies et les stratégies de collecte.

51. Pour améliorer l'accès aux données ayant un impact sur le développement, il faut que ces données soient utilisées efficacement pour étayer la politique à suivre. Les informations provenant des recensements de population et des enquêtes auprès des ménages restent insuffisamment utilisées (voir le *Rapport sur le développement humain 2014*) Ces sources contiennent souvent des informations ventilées par quintile de richesse, par sexe, par groupe de population et autres catégories jugées de nature à influer sur le niveau de développement des personnes et des communautés. L'utilisation efficace de ces données peut aider à identifier et à redresser les inégalités constatées et les carences systémiques que masquent des données agrégées.

IV. Conclusions et recommandations

52. **Près de 20 ans se sont écoulés depuis que la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ont cherché à centrer l'effort de développement sur le progrès social, et près de 15 ans depuis que le Sommet du Sud a cherché à façonner cet appel à l'action pour un nouvel ordre mondial humain. D'importants progrès ont été accomplis, mais les améliorations du bien-être humain ont été trop lentes pour trop de personnes.**

53. **S'il est vrai que les efforts intérieurs sont indispensables au progrès du bien-être humain, ils ne peuvent aboutir sans la volonté et le soutien de la communauté mondiale. Pour promouvoir un développement véritablement juste, inclusif et durable, il importe que la communauté internationale mette en avant l'importance de la dimension sociale du développement et qu'elle se montre intransigeante dans sa mise en œuvre. Dans cet esprit, les pays et la communauté internationale devront peut-être envisager les actions suivantes :**

a) Continuer d'accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, et porter une attention accrue à la relation entre la pauvreté humaine et la dégradation de l'environnement;

b) Continuer d'améliorer l'employabilité de tous les membres de la société et d'assurer leur accès à un emploi plein et productif et à un travail décent, y compris par le développement ou le renforcement des partenariats avec la société civile, les entités pertinentes du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et d'autres acteurs pertinents;

c) Continuer de créer un environnement favorable au développement d'une société civile dynamique, représentative et responsable afin de renforcer l'efficience, l'équité et l'efficacité des investissements dans le bien-être humain et l'intégration sociale;

d) Maintenir l'engagement à l'égard de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi qu'envers l'intégration de la dimension hommes-femmes à tous les efforts de développement;

e) Rester attachés à la vision d'un développement axé sur l'humain évoquée en 1995 au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, en particulier à la réalisation de l'intégration et de la cohésion sociales envisagées dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague;

f) Reconnaître la primauté d'une politique sociale durable et de la coordination des politiques afin de réduire les inégalités et d'assurer la réalisation des droits de l'homme et d'un progrès humain équitable à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, en mettant particulièrement l'accent sur l'accès à une éducation de qualité et sur le renforcement des compétences, à des soins de santé de qualité et à l'établissement de systèmes universels de protection sociale;

g) Renforcer les capacités nationales de robuste collecte de données et d'utilisation efficace des données à l'appui de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de politiques;

h) Renforcer la collaboration internationale à l'appui du développement durable de l'Afrique et continuer de coopérer avec les États à faible revenu et fragiles afin de renforcer leur aptitude à tirer parti des bienfaits de la mondialisation;

i) Continuer de rechercher des moyens innovants et durables de mobiliser des ressources pour le développement en veillant en particulier à ce que les normes, règles et directives internationales permettent de maintenir le rythme nécessaire aux efforts en vue d'accorder la priorité au bien-être au niveau des pays.